

CODE DE VIE 2026



**Dans nos Centres de formation professionnelle et
d'éducation des adultes de Sorel-Tracy,
chaque élève doit adopter des attitudes et des
comportements conformes à la réglementation.**

01

HORAIRE, ABSENCES ET RETARDS

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, il est important de respecter l'horaire des cours, de pause et de repas.

Pour quitter un local de classe, l'élève doit obtenir l'autorisation de son enseignant et se déplacer de manière discrète dans les corridors et aires communes.

Seules les personnes inscrites peuvent être présentes dans les Centres ou sur leurs terrains. Si l'élève n'est pas attendu en classe ou en salle d'examens, il doit quitter le Centre.

VOTRE PRÉSENCE EST IMPORTANTE !

- L'élève doit justifier toute absence en communiquant avec son intervenant.
- Pour les absences répétées, les arrivées tardives et les départs hâtifs, des mesures seront prises et des sanctions seront appliquées, allant d'une rencontre avec un enseignant ou un intervenant et pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la formation.
- Après 5 jours consécutifs d'absences non-motivées, l'horaire de l'élève sera automatiquement désactivé.

**FGA : La réinscription auprès du SARCA pourra être faite seulement après un délai de SIX semaines.*



À noter que seuls les parents des élèves dont nous avons l'autorisation de communication peuvent être informés des absences et retards de leur enfant.

02

LE RESPECT

Dans les salles de classe, les consignes de l'enseignant doivent être respectées.

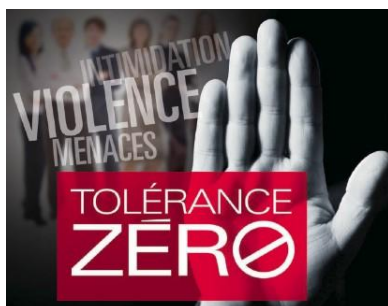
En tout temps, un langage adéquat doit être utilisé pour vous adresser aux autres. De plus, le vouvoiement doit être privilégié lorsqu'il s'agit d'un membre du personnel des CFPEAST.

Dans nos Centres, on agit contre l'intimidation (incluant la cyberintimidation), la violence physique, verbale et psychologique.

Toute personne doit signaler une situation inappropriée à la direction, à un enseignant ou à tout autre membre du personnel.

La captation d'images ou de la voix d'élèves ou d'employés du centre de services scolaire de Sorel-Tracy est interdite ainsi que leur utilisation sur les réseaux sociaux.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, des mesures seront appliquées.



03

BOISSON ET DROGUE

La consommation, la possession d'alcool ou de drogue ou la possession de matériel servant à la consommation de drogue sont strictement défendues dans les Centres et sur leurs terrains. Être sous l'influence de ces substances est également interdit.

La fouille des effets personnels et des casiers peut être faite sur la base d'un doute raisonnable. Les saisies peuvent entraîner une intervention policière.

04

LOI ANTI-TABAC

Il est **strictement interdit** de fumer ou de vapoter à l'intérieur des Centres, de même que sur les terrains et aires de stationnement.

Ce règlement s'applique également si vous êtes dans votre véhicule sur les terrains. Pour les contrevenants, des amendes allant de 100 \$ à 700 \$ sont prévues dans la loi.



05

OBJETS INTERDITS

Il est interdit d'apporter toute arme ou imitation d'arme à l'intérieur ou sur les terrains des Centres.

L'élève ayant en sa possession une arme sera signalé automatiquement à la direction et aux autorités policières.

06

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans nos Centres, nous avons à cœur l'environnement.

Ainsi, nous invitons chaque élève à participer à la préservation de la propreté intérieure et extérieure.



07

TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIÈNE PERSONNELLE

La liberté d'expression et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques et des mesures de sécurité.

Ainsi, considérant la mission de l'école, les vêtements et accessoires prônant la violence, l'intimidation, le racisme, le sexisme ou affichant des symboles de substances illicites ou d'alcool sont interdits.

Le jugement est de mise !

**FP : La tenue exigée de certains programmes et l'équipement de protection (EPI) sont obligatoires.*

08

ÉVALUATIONS

- Toute situation de plagiat entraînera une expulsion immédiate et l'échec à l'évaluation.
(se référer aux normes et modalités relatives à l'évaluation des apprentissages)
- Les téléphones cellulaires et les montres connectées sont strictement interdits.

**FGA : Horaire de la salle d'examens*

	Heure d'arrivée OBLIGATOIRE	Heure de fin
Mardi AM	Entre 8 h 15 et 8 h 45	11 h 45
Mercredi AM	Entre 8 h 15 et 8 h 45	11 h 45
Mercredi soir	Entre 17 h 45 et 18 h 15	20 h 45
Jedi PM	Entre 12 h 30 et 13 h	15 h 45
Vendredi AM	Entre 8 h 15 et 8 h 45	11 h 45

09

URGENCE

Pour toute situation où vous devez être rejoint, vous pouvez donner le numéro du secrétariat afin que vous puissiez être joint en tout temps : 450-743-1285

CFP : poste 4223, CBG : poste 4300



10

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils électroniques personnels est possible uniquement lors des pauses et du dîner.

En classe, l'appareil doit être rangé en tout temps, sauf sous autorisation de votre enseignant pour un usage pédagogique.

Des interventions en ce sens seront faites par l'ensemble du personnel scolaire. Le non-respect de cette règle pourrait mener à un arrêt temporaire de formation.

11

CHANGEMENT D'ADRESSE ET DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Afin de vous assurer de la réception des relevés de notes émis périodiquement par le MÉQ, vous devez signaler tout changement au secrétariat de votre Centre.

Il est de la responsabilité de l'élève d'avoir ses codes d'accès et mot de passe pour consulter son horaire et utiliser Teams.



12

MATÉRIEL

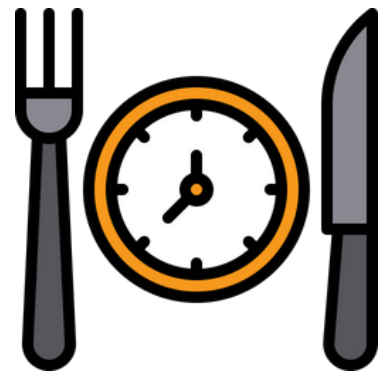
Le vol de matériel ou le bris intentionnel entraîne une sanction immédiate. (\$)

13

NOURRITURE ET BREUVAGES

Des espaces sont aménagés pour vous permettre de manger sur place lors des pauses et des dîners.

Si vous désirez apporter un breuvage en classe, il doit être dans un contenant hermétique.



14

RESPECT DU CODE DE VIE

Le non-respect du code de vie peut entraîner un arrêt de formation.



Respect